

# **Association**

La Mauriennerie

## **Réunion Conseil d'administration**

du 06/11/2024 à 18h00

*Procès-verbal*

*Secrétaire de séance : Nicole Usai*

Membres présents :

Odile PIATON, Isabelle LACOURT, Martine Masson, Marie-France RANCUREL, Agnès GONTIER, Noëlle GOUILLOUD-BONNIVARD, Nadine BLANC-TAILLEUR, Nathalie BORE, Florian PERNET, Annie VINCENT, Patrick LARRRIBAT, Robert RICHARD, Gérard ZOELLER, Jocelyne DEJEAN, Laurence DUFOUR, Nicole USAI, Gérard DAMEVIN, Cécile HIRSOUX.

Membre excusé : Pierre-Louis REMY

Également présent : Marine LANOUE, Patrick SOYER,

Les membres du CA se sont réunis le 06/11/2024 à 18 heures dans la salle de réunion de la Ressourcerie à Saint Jean de Maurienne.

Il a été établi une feuille d'émargement des adhérents présents et représentés (*liste des participants en annexe*).

La réunion est présidée par Mme PIATON Odile en qualité de présidente en exercice de l'association.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Bilan des derniers travaux en date et prévus
- 2) Dossiers administratifs
- 3) Point financier: budget, ventes, cotisations 2025
- 4) Nom de la Ressourcerie et charte graphique
- 5) CA : Tirage au sort du tiers sortant
- 6) Modification des statuts
- 7) Convention avec le SIRTOM
- 8) Vente(s) en décembre ?
- 9) Questions diverses.

### 1) Bilan des derniers travaux en date et prévus

Le dénivelé à franchir pour entrer dans le bungalow (salle de réunion) tout en respectant la réglementation PMR, impose une rampe d'accès en 2 volets qui demande plus d'emprise au sol. De ce fait, le positionnement de la caisse est modifié. La caisse sera dans le prolongement du bungalow, derrière la rampe (comme précisé sur le plan en pj). La distance entre la caisse et la cloison coupe-feu, sera suffisamment faible pour envisager l'aménagement d'un dispositif (porte ou rideau) qui pourra permettre d'isoler l'espace salle de réunion (création loisir) et wc de la surface de vente pour avoir un fonctionnement autonome, même lorsque la ressourcerie est fermée.

Les toilettes PMR ont été installées, elles sont fonctionnelles, mais les travaux ne sont pas terminés: le sol et les murs sont à faire, plus l'installation du lavabo.

Le bungalow (salle de réunion) est en cours d'aménagement. Il sera possible de le chauffer grâce à la pompe à chaleur qui a été installée par l'électricien.

L'implication des bénévoles dans les travaux (auto-construction) ainsi que l'usage de bungalow a permis de diminuer considérablement les coûts. Pour mémoire, l'étude de faisabilité, avec une construction classique par des entreprises était estimée à plus de 500 000€, aujourd'hui le coût final devrait être d'environ 120 000 Euros.

### 2) Dossiers administratifs

Le changement de destination du local a été approuvé, avec un récépissé en date du 12 août.

Le dossier pour l'AT ERP (Demande d'autorisation de construction, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public) a été déposé en date du 24 octobre. Les services ont 1 mois pour demander des pièces complémentaires. Certaines questions sont suspendues aux réponses de ce dossier, notamment savoir si les colliers coupe-feu pour les tuyaux pvc seront acceptés, dans le cas contraire il faudra envisager la solution du flocage (avec un coût plus important env 10 000€), ou si les fenêtres de récupération utilisées pour le bungalow sont validées par les pompiers en l'état ?

Demande de financement : l'examen du dossier déposé à la Région, est retardé à Décembre. Comme l'État, qui est l'autre financeur, intervient en dernier, cela décale d'autant sa réponse.

Le choix a été fait de demander une subvention d'investissement uniquement à l'État (FAST) et la Région, et pas au SIRTOM (ou à la 3CMA) car au regard des montants et des taux de participation, cela n'aurait pas augmenté le montant de l'aide globale mais juste fait diminuer la participation du dernier financeur. Le SIRTOM sera sollicité sur une aide au fonctionnement (voir point n° 7).

### 3) Point financier : budget, ventes, cotisations 2025

Concernant le point financier sur les grandes lignes, il y a à ce jour :  
Pour les ventes : d'avril, mai, juin et octobre : 10 700 Euros à ce jour  
(Prochaine vente samedi 9 novembre 2024).

Coût du local en 2024 : 7500 Euros, cela intègre la taxe foncière pour l'année entière mais les loyers que sur la moitié de l'année (les 6 premiers mois ont été réglés pas la 3CMA).  
Le montant des travaux devrait être d'environ 120 000€ . Le compteur de chantier actuellement pris en charge par la 3CMA sera bientôt changé, pour un compteur définitif qui sera pris au nom de l'association.  
A cela, ajouter l'assurance de la Ressourcerie auprès de la MAIF.

Les adhésions représentent une somme d'environ 700 Euros pour 75 adhérents, ce qui fait une moyenne de presque 10 Euros par personne, alors que la cotisation minimum est fixée à 5 Euros. Cela montre la volonté de certains adhérents de soutenir la structure et c'est encourageant.

#### 4) Nom de la Ressourcerie et charte graphique

Il est proposé de procéder de la manière suivante : échanger sur les 3 noms envisagés pour le local, puis regarder les résultats du sondage sur ces noms, avant d'acter de manière définitive le nom.

Il y a un échange sur les 3 noms, avec une répartition du Conseil d'Administration entre les trois propositions de nom.

**Perle des Bennes** est choisi par 7 membres.

**La Resserre** obtient deux voix

**La Mauriennerie** est choisie par 5 personnes

Cinq membres du Conseil ne se sont pas prononcés.

Un sondage a été effectué auprès du public, via la liste des contacts (environ 300 personnes): le résultat fait apparaître une majorité de votes en faveur de **la Mauriennerie**. Lequel nom a suscité des réactions passionnées, pas forcément élogieuses !

Les membres décident de garder leur choix initial, et actent le nom de « Perle des Bennes »

La charte graphique sera finalisée en fonction du choix du nom, elle sera travaillée par la bénévole en charge de la communication.

#### 5) CA : Tirage au sort du tiers sortant

Le Conseil d'administration compte 20 sièges, dont 4 membres de droit, il reste 16 membres sortants. Les statuts précisent que tous les ans 1/3 du Conseil d'Administration est sortant. Cela implique que la 1<sup>er</sup> année, les membres sortant sont désignés par tirage au sort. Il est proposé de désigner 5 personnes pour cette année.

Le CA compte également un collège d'association, comprenant 5 associations : Partage Solidaire, La Fourmilière, Les Ateliers de Maurienne, CAEM, Les Restos du Cœur de St Julien Montdenis.

Un débat s'ouvre sur le fait de mettre au tirage au sort les sièges des associations, ce qui pourrait « faire sortir » une association. Il est proposé que les associations soient traitées comme les membres individuels, c'est à dire qu'elle puissent se représenter, par ailleurs le fait de ne pas les mettre dans le tirage au sort, cela implique de figer ce collège, en empêchant éventuellement l'arrivée de nouvelles associations. Il est proposé, d'aborder à nouveau ce point lors de la rédaction du règlement intérieur, qui n'est pas finalisée.

Sont démissionnaires : Christine Coudurier et Chloé Lespagnol.

Sont tirés au sort les membres suivants : Isabelle Lacourt, Odile Piaton, Cécile Hirsoux.

Un appel à candidature sera fait, et l'élection des nouveaux membres aura lieu lors de l'Assemblée Générale programmée le 4 décembre 2024 à 18h30 salle du Break à l'espace jeunes de St Jean de Maurienne.

#### 6) Modification des statuts

Les statuts actuels de la Mauriennerie, indiquent à l'article 3 SIÈGE SOCIAL comme adresse « quai Jules Poncet 73300 St Jean de Maurienne ». Pour prendre en compte le nouvel adressage, il est proposé d'acter l'adresse du siège social au 45 Avenue du 8 Mai 1945 73300 St Jean de Maurienne. Pour information la boîte aux lettres a été installée sur la façade de la boulangerie Ange, le long de l'avenue.

Les statuts précisent à l'article 14, « que le conseil d'administration élit parmi ses membres, à bulletin secret, un bureau [...] », le conseil d'administration propose de modifier la rédaction des statuts de la manière suivante : « que le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau [composition du bureau]. L'élection se fera à main levée, sauf si l'un des membres fait la demande d'une élection à bulletin secret.

#### 7) Convention avec le SIRTOM (cf le document)

Le document est présenté de manière succincte, il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens entre le SIRTOM et La Mauriennerie.

Au départ, la Ressourcerie avait demandé une subvention pour l'achat d'un véhicule. Mais le prêt du véhicule du service de l'eau de la 3CMA permet notamment les voyages à la déchèterie.

Le projet de convention sera présenté au prochain comité syndical du SIRTOM. Il a été adopté à l'unanimité.

#### 8) Vente(s) en décembre ?

Il a été décidé d'organiser une vente réservée aux seuls adhérents après l'Assemblée Générale fixée.

Cette vente serait réservée aux anciens et nouveaux membres de l'association.

Proposition de faire payer un Euro aux nouveaux adhérents puisque nous atteignons la fin de l'année. Mais il semble plus simple de faire payer 5 Euros début décembre pour une adhésion valable l'an prochain.

Possibilité de consentir une adhésion solidaire de 1 Euro par exemple, financée par les autres membres. C'est cependant une question délicate à trancher.

La vente « privée » serait une occasion d'enregistrer des adhésions et de partager un moment convivial. Elle pourrait se tenir un soir de semaine. Mercredi 11 décembre est suggéré ou alors un jeudi.

Ensuite les membres du CA votent pour choisir une date de vente en novembre : 6 se prononcent pour le samedi 23 novembre, davantage pour le 30 novembre. Un sondage auprès des bénévoles sera effectué.

(Information post réunion : la vente privée aura lieu le 11 décembre à 17h30, et la prochaine vente de novembre aura lieu le 30 novembre).

#### 9) Questions diverses

Partage Solidaire : doit vider ses locaux au plus tard en février 2025.

Que faire du stock ?

Deux difficultés : - faire cohabiter deux types de clientèle  
- le local de la Ressourcerie n'est pas si grand

Comment gérer le stock de vêtements de Partage Solidaire qui par ailleurs souhaiterait garder son identité mais sans locaux pour l'instant.

Un consensus se dégage pour acter tant pour la ressourcerie que pour partage solidaire, que la meilleure solution serait que partage solidaire puisse retrouver un autre local sur St Jean de Maurienne et que l'hébergement de Partage solidaire au sein de la ressourcerie reste une solution de secours pour éviter la disparition de cette association.

Concernant le projet d'enseigne pour le local, Laurence DUFOUR annonce qu'un salarié des Ateliers de Maurienne peut proposer en prestation la fabrication d'un panneau en bois au nom de la Ressourcerie.

Fin du Conseil d'Administration à 20h 25

La secrétaire

